

1 **RESOLUTION GENERALE**  
2 **Soumise au XXIIème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats cgt-FO de**  
3 **l'Aube**  
4 **Le 17 septembre 2021**  
5  
6

7 **1 / REAFFIRMER NOTRE CONFEDERALISME ET NOTRE INDEPENDANCE**

8 Le XXIIème congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT-Force Ouvrière de  
9 l'Aube, réuni à Saint-Julien-les-Villas, le 17 septembre 2021, entend tout d'abord rappeler sa  
10 fidélité intangible aux principes qui inspirent, depuis son origine, l'action du syndicalisme  
11 ouvrier confédéré et indépendant :

- 12 - Notre confédéralisme tire sa force de sa capacité à unifier la défense des  
13 revendications de l'ensemble du salariat au travers de ses instances structurantes que  
14 sont les Unions Départementales, avec les Fédérations Nationales. Nous appelons  
15 l'ensemble des syndicats départementaux à agir de manière responsable au  
16 renforcement de notre UD.  
17 - Le congrès rappelle son attachement au fonctionnement régulier des instances de l'UD  
18 soubassement de notre fonctionnement démocratique. Le congrès rappelle que tout  
19 recours de syndiqué doit se faire en saisissant les instances que sont le bureau, la CE,  
20 la commission de contrôle, la commission des conflits.  
21 - Notre indépendance totale vis-à-vis de l'Etat, du patronat, des partis politiques, des  
22 églises et des organisations non gouvernementales exige l'abrogation des lois du 20  
23 août 2008<sup>i</sup>, du 5 juillet 2010<sup>ii</sup> et du 15 octobre 2010<sup>iii</sup>, lois dites de représentativité.  
24 Ces lois constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la  
25 hiérarchie des normes, pilier de notre édifice républicain en matière sociale.  
26

27 **2/ DEFENDRE NOTRE DROIT A REVENDIQUER ET A NEGOCIER**

28 Le congrès rappelle que notre syndicalisme confédéré s'est constitué et développé par  
29 une âpre bataille pour la liberté d'association qui ne saurait exister hors du respect des libertés  
30 individuelles fondamentales que sont le droit de manifester, le droit de se réunir, le droit de  
31 circuler, ...

32 Depuis une dizaine d'années, nous constatons une dérive continue qui, sous couvert  
33 d'urgence sécuritaire puis sanitaire, entrave, si ce n'est interdit, notre droit à négocier, à  
34 manifester et même à nous réunir.

35 Le congrès demande la fin de tout état d'urgence et le rétablissement intégral des  
36 libertés de circuler, de nous réunir sans contrainte administrative et de manifester où et quand  
37 bon nous semble.

38 Le congrès demande le retrait du pass sanitaire et mandate la CE pour le faire savoir et  
39 se donner les moyens pour l'obtenir.  
40

41 **3/ CRISE SANITAIRE : REFUSER LE PIEGE DE LA DIVISION**

42 Le congrès constate que la crise sanitaire est le prétexte à une aggravation des  
43 conditions de travail en dehors de toutes règles statutaires ou conventionnelles : mise au  
44 chômage partiel, télétravail, emplois précaires, ...

45 Le congrès constate et soutient les mobilisations de centaines de milliers de  
46 manifestants contre le pass sanitaire. Il refuse toute obligation vaccinale tout en revendiquant  
47 le droit à la protection face à la pandémie. Ce droit induit l'accès au vaccin pour tous ceux qui  
48 le souhaitent mais également l'accès gratuit aux moyens de prévention (tests, masques, ...) et  
49 surtout l'accès gratuit aux soins pour les malades du COVID (moyens en soignants et en lits  
50 aux urgences, à l'hôpital, et en réanimation). Il demande que toutes dispositions soient prises  
51 pour garantir l'accès à toutes les prestations courantes de santé à l'hôpital et dans tous les  
52 centres de soins.

53 Le congrès n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Il exige  
54 le respect intégral des garanties collectives face à un pass sanitaire véritable pass  
55 licenciement. Sur son champ syndical, il soutient les mobilisations en cours pour le  
56 rétablissement de nos libertés individuelles et collectives et le maintien de nos acquis.

57 A ce titre, le congrès soutient l'initiative de l'UD du samedi 28 août d'une diffusion  
58 unitaire avec la CGT et Solidaires pour refuser la casse sociale et exiger le retrait de  
59 l'obligation vaccinale et du Pass sanitaire.

60

#### 61 **4/ LA REGRESSION SOCIALE NE SE NEGOCIE PAS**

62 Le congrès affirme haut et fort que la régression sociale ne se négocie pas. Tout au plus,  
63 elle nous est imposée lorsque le rapport de force nous est défavorable mais dans tous les cas  
64 elle se combat. Rien n'est jamais définitivement perdu. Le congrès rappelle aux salariés qu'en  
65 2006 le CPE passa aussi aux forceps de l'article 49ter et que le gouvernement d'alors dut le  
66 retirer sous la pression des salariés et de la jeunesse.

67 Au prétexte de favoriser la compétitivité des entreprises, les lois Macron<sup>iv</sup> remettent en  
68 cause les droits fondamentaux des salariés notamment en matière de justice prud'homale, de  
69 plans sociaux et de droit au repos dominical. Le Congrès revendique l'abrogation de  
70 l'ensemble des dispositifs légaux qui, dans la dernière période, constituent une attaque tous  
71 azimuts contre les garanties collectives des salariés.

72 Face à l'individualisation contractuelle des droits salariaux, nous réaffirmons notre  
73 attachement aux garanties collectives :

74 - actées dans des codes, du travail, de la sécurité sociale et de la fonction  
75 publique, ...

76 - améliorées dans des conventions collectives étendues et non dérogeables.

77 Nous nous réaffirmons comme un syndicalisme de négociation. Nous dénonçons  
78 l'attitude du gouvernement et des employeurs qui, de façon irresponsable, substituent la  
79 concertation/cogestion à la négociation. Ils portent ainsi l'entière responsabilité des  
80 mobilisations sociales passées et à venir. Nous nous prononçons solennellement pour  
81 l'ouverture immédiate de réelles négociations sur :

82

#### 83 **Un vrai statut**

84 Le congrès constate que les formes d'emplois précaires ne sont pas un moyen de lutte  
85 contre le chômage. Tout au contraire, ils permettent aux employeurs de se séparer  
86 aisément des salariés.

87 Le congrès revendique la transformation en CDI et à temps plein de tous les salariés  
88 employés en contrat précaires. Dans la fonction publique, il exige un plan de

89 titularisation pour tous les contractuels employés à des fonctions permanentes.  
90 Le congrès dénonce toute mise en cause des droits en matière de temps de travail sous  
91 couvert d'une prétendue liberté du salarié à accepter les conditions de l'employeur. Il  
92 rappelle que l'édification de notre droit du travail comme un droit protecteur du salarié  
93 s'est faite sur la base de la reconnaissance juridique de l'état de subordination du  
94 salarié face à son employeur pourvoyeur de son emploi. Il réaffirme son attachement  
95 au repos dominical. Il appelle à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail à  
96 temps partiel, du travail le dimanche et du travail de nuit.

### 97 **Un vrai salaire**

98 L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et pensions est la revendication  
99 majeure immédiate pour tous les travailleurs. Aussi, Le congrès fait siennes les  
100 revendications avancées lors du dernier CCN de FO à savoir un SMIC à 1450€ net et  
101 une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux.

102 Pour la fonction publique, le Congrès condamne toutes les mesures pénalisant le  
103 pouvoir d'achat des salariés (gel du point d'indice, hausse des cotisations et de la  
104 CSG, jour de carence...). Le Congrès revendique l'augmentation immédiate de la  
105 valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par rapport à  
106 l'inflation.

107 Depuis deux ans des milliards ont été dilapidés pour alimenter une bourse qui,  
108 reversant ces sommes aux actionnaires, est au plus haut. Le Congrès affirme qu'il est  
109 possible de modifier la répartition de la plus-value à la faveur du salariat. Le Congrès  
110 considère que les augmentations, certes trop parcellaires, obtenues dans la fonction  
111 publique hospitalière ne sont qu'un début. Il souligne que la faiblesse des salaires  
112 concerne l'ensemble du salariat. Il demande l'ouverture d'une négociation pour une  
113 augmentation généralisée des salaires.

114

### 115 **5/ DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS DE LA REPUBLIQUE :**

116 La réforme territoriale démantèle notre fonction publique garante de l'égalité en droits  
117 des citoyens. Elle engendre une restructuration des services de l'Etat préjudiciable aux  
118 fonctionnaires tout en permettant à l'Etat de se dédouaner de sa responsabilité de garantir un  
119 service public de qualité sur tout le territoire de la République.

#### 120 **Des moyens pour assumer le service public**

121 Le congrès dénonce le langage et les mesures visant à faire porter la responsabilité de  
122 la situation sanitaire aux usagers et fonctionnaires non vaccinés alors même que des  
123 lits sont fermés dans les hôpitaux et que les dispositions ne sont pas prises pour  
124 accueillir les usagers. La pénurie de moyen touche toute la fonction publique. Ainsi,  
125 comment accueillir au Campus des Comtes de Champagne à Troyes 2000 étudiants  
126 lorsque le site est calibrée pour 1000 ? Il exige de l'État les moyens indispensables aux  
127 missions publiques et les recrutements statutaires nécessaires à leurs mises en œuvre.

#### 128 **Des fonctionnaires sous statut**

129 Le congrès réaffirme la volonté de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires  
130 des trois versants de la Fonction Publique ainsi que le code des pensions civiles et  
131 militaires. Il rappelle son attachement indéfectible à la défense du statut général des  
132 fonctionnaires et à ses éléments fondamentaux, la grille indiciaire unique et le  
133 maintien des catégories (C, B, A).

134 Le congrès demande un plan massif de recrutements statutaires.

135 Il rappelle que le respect des garanties statutaires impose d'exiger le retrait du passe  
136 sanitaire.

137

## 138 **6/ PROTECTION SOCIALE :**

139 Le congrès réitère son attachement à une protection sociale fondée sur les cotisations  
140 sociales. Il refuse toute liaison entre le financement de la protection sociale et la notion de  
141 compétitivité des entreprises.

142 Le congrès s'oppose :

143 - aux exonérations de cotisations sociales ainsi qu'à tout transfert de cotisations sur la  
144 fiscalité.

145 - à toute « baisse des cotisations payées par les salariés » au prétexte de défendre « le  
146 pouvoir d'achat » dans le cadre d'un pacte de solidarité.

147 - au transfert de la solidarité ouvrière à des organismes privés.

148 - à toute journée de travail gratuit sous couvert de solidarité.

149

### 150 **retraites**

151 Le Congrès rappelle qu'en vingt ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité  
152 nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15%, passant de  
153 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973, ce qui justifie que le Congrès revendique  
154 l'abrogation de ces lois.

155 Le Congrès revendique le maintien du régime général et des régimes particuliers, ainsi  
156 que celui du Code des pensions civiles et militaires.

157 Le Congrès se félicite de ce que la mobilisation contre la réforme systémique ait  
158 contraint Emmanuel Macron à suspendre la mise en place de son projet. Des mois  
159 gaspillés dans des concertations visant à paralyser les syndicats, ont ainsi été balayés  
160 par nos appels unitaires à la grève et à la manifestation. Une fois de plus cela nous  
161 rappelle que rien n'est jamais définitivement perdu.

162 Macron semblerait vouloir exploiter les mesures liberticides de la crise sanitaire en  
163 jouant sur la division entre les statuts. Le congrès affirme qu'aucune concertation ne  
164 saurait être acceptable pas plus qu'un passage en force par décret. Le congrès demande  
165 le maintien de tous les régimes particuliers et se prononce pour une initiative  
166 immédiate en cas réactivation du projet.

167 Le Congrès s'indigne de la baisse brutale du pouvoir d'achat des retraites. Il  
168 revendique :

169 ○ l'abandon de l'amputation des retraites par le prélèvement fiscal de la CSG,

170 ○ le retour à l'indexation générale des retraites et des pensions au 1er janvier,

171 ○ un niveau de pension minimum au niveau du SMIC pour une carrière  
172 complète.

173

### 174 **Sécurité sociale**

175 Notre demande originelle (accord du Perreux, 1943) est le remboursement à 100%. Le  
176 Congrès rappelle que le ticket modérateur est une concession faite au patronat lors de  
177 la création de la Sécurité Sociale. Depuis, gouvernements et patronat n'ont eu de cesse

- 178 d'augmenter la part de l'assuré social.
- 179 Le congrès se prononce :
- 180 ○ pour la suppression de la participation forfaitaire sur les actes lourds<sup>v</sup>,
  - 181 ○ contre toutes les franchises médicales,
  - 182 ○ pour la suppression du forfait hospitalier,
  - 183 ○ contre tout déremboursement,
  - 184 ○ contre les dépassements d'honoraires imposés aux assurés.

185

### 186 **Assurance chômage**

187 Le Congrès dénonce la contre-réforme du régime d'Assurance chômage du  
188 gouvernement. Elle se traduit par un durcissement des règles d'indemnisation pour les  
189 chômeurs, par un bonus-malus restreint pour les employeurs qui ont recourt aux  
190 contrats courts et une remise en cause du paritarisme.

191 Avec la Confédération, le Congrès conteste l'ensemble de ces mesures et dénonce une  
192 politique de sanction des demandeurs d'emploi les plus précaires.

193 Le Congrès salue la mobilisation des artistes, soutenue par l'UD FO, pour obtenir la  
194 prolongation de l'année blanche en compensation de l'arrêt forcé de toute activité  
195 culturelle

196 Le Congrès demande l'abandon du décret réformant l'assurance chômage.

197

### 198 **7/ L'HEURE EST A LA PREPARATION DU RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL**

199 Avec le CCN de la Cgt-FO des 27 et 28 mai 2021, le congrès considère que « *Ni les*  
200 *salariés, ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les*  
201 *salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise*  
202 *sanitaire (...)* » et que « *L'heure est à la préparation urgente du rapport de force*  
203 *interprofessionnel.* »

204 Le Congrès invite l'ensemble des syndicats à construire le rapport de force pour faire  
205 aboutir nos revendications. En ce sens, il appelle à se mobiliser et à rejoindre l'appel  
206 intersyndical du 5 octobre.

207 Le Congrès rappelle que nous tenons notre force de nos syndiqués. Il appelle chaque  
208 syndicat à se saisir de nos initiatives et actions pour développer la syndicalisation.

209

210

211

212

213

Adoptée à l'unanimité

---

<sup>i</sup> Loi du 20 août 2008 : loi instaurant les nouvelles règles de la représentativité syndicale

<sup>ii</sup> Loi du 5 juillet 2010 : loi de rénovation du dialogue social

<sup>iii</sup> Loi du 15 octobre 2010 : loi complétant les dispositions de la loi du 20 août 2008

<sup>iv</sup> lois Macron et Rebsamen d'août 2015, loi « Travail » et ordonnances « Macron », ...

<sup>v</sup> Franchise appliquée sur les actes supérieurs à 120€